

# SCENARIO A : Débat public OGM

La question des OGM fait l'objet de plus en plus de contestations de la part d'associations militantes, de citoyens et partis politiques, du monde scientifique. Les actions de saccages de plantations, de serres, ou de « Tomates parties » se multiplient. A l'occasion de l'élection présidentielle ; le vainqueur décide de confier l'organisation d'un débat public sur la question des OGM à la CNDP.

## Phase 1 – SAISINE DE LA CNDP

Les services du Premier ministre consultent les ministères concernés Santé, l'Ecologie, Industrie, Recherche - pour définir avec eux les éléments constitutifs du dossier nécessaire à la saisine de la CNDP. Celle-ci accepte le projet et se charge de l'organisation du débat : définition du calendrier, identification des acteurs clés à rencontrer, et nomination d'une Commission particulière du débat public CPDP.

Une part importante des informations fournies par les ministères relève d'informations publiées déjà sur Etalab.gouv.fr, le portail national de données publiques ouvertes. Le président de la CPDP propose alors que la phase de concertation se déroule à ciel ouvert. L'Observatoire, un organisme nouvellement créé au sein de la CNDP, pourrait en outre collecter, structurer et publier l'ensemble des informations et données recueillies dans la phase de concertation, afin de faciliter leur accès et leur réutilisation. La proposition fait débat car elle bouscule des protocoles établis de longue date. Une issue intermédiaire est trouvée.

## Phase 2 – CONCERTATION AVEC LES ACTEURS

La phase de concertation est ouverte selon deux voies parallèles : 1) la rencontre des acteurs clés identifiés, selon le fonctionnement traditionnel 2) un appel à contribution libre sur la plateforme de l'Observatoire, inspiré des méthodes du « crowdsourcing » (« contribution des foules »).

1) La concertation se déroule autour des acteurs et parties prenantes identifiés en phase 1 (instituts de recherche, syndicats agricoles, coopératives, entreprises de l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique, associations, experts).

La liste des informations et données récoltées dans le cadre des entretiens est publiée dans la base de données de la plateforme de l'Observatoire. Mais ces données ne sont pas rendues publiques avant la phase 3 de débat, comme c'est la tradition.

2) L'appel à contribution est relayé par les parties prenantes, et se diffuse largement dans les médias et la blogosphère. La nouveauté de la démarche attire les contributeurs, des activistes de toute l'Europe. Depuis le débat sur le traité européen, peu de sujets avaient passionnés à ce point le public.

L'Observatoire est obligé de revoir la structuration de la plateforme et de l'augmenter d'un moteur de recherche sémantique, afin d'accueillir lisiblement l'ensemble des contributions et sources d'informations complémentaires. C'est un travail de traitement de l'information très conséquent. L'équipe de l'Observatoire s'engage à trier l'information et les flux de données des contributeurs. Elle leur propose en outre un outil de data-visualisation, permettant de produire aisément des graphiques, des schémas, livrant la aux

Le sujet est tellement médiatique que plusieurs instituts de sondage s'en emparent.

## Phase 3 – REUNIONS PUBLIQUES

Le succès de la phase de concertation est tel qu'un grand nombre de personnes exprime le souhait de participer aux réunions de débat public. Ceux qui ont alimenté la concertation en informations et données entendent bien défendre et argumenter leurs analyses devant la commission. Or le déroulement habituel des réunions publiques ne le permet pas directement. Des solutions sont à trouver ( ? )

Au vu du nombre de participants et des avis très opposés qui se dégagent, la CPDP décide de se donner du temps et de prolonger la phase de débat de deux mois. Les réunions se déroulent sur tout le territoire (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Lille, Tours, Millau, Amiens), et sont à chaque fois l'occasion de débattre des données disponibles, des analyses qui en découlent, mais aussi de continuer à les enrichir. En parallèle des réunions, un forum en direct permet de capter d'autres contributions, et de les livrer au débat. L'affluence du public donne lieu à la rédaction de plus de 250 cahiers d'acteurs, qui sont ensuite publiés sur le site de l'Observatoire et ouverts aux commentaires. Une réunion de conclusion est organisée à Paris afin de dégager un premier bilan du débat.

## PHASE 4 – BILAN DE LA CONCERTATION

Selon le déroulement traditionnel, les deux présidents de la CPDP et CNDP se chargent de la rédaction d'un bilan du débat public. Etant données la qualité et quantité d'informations et données récoltées sur le site de l'Observatoire, il est décidé d'enrichir le bilan d'une cartographie et d'une analyse fine de toutes les contributions reçues.

Mais une polémique est lancée sur le caractère peu contributif de la synthèse. Le président de la CNDP doit rappeler que si les débats sont ouverts, les synthèses et les décisions politiques qui en résultent sont le fait des institutions et du personnel politique élus à cet effet.

## PHASE 5 – CHOIX ET JUSTIFICATION DE LA DECISION

Les décisions finales sont en effet prises par le Premier ministre (création d'une haute autorité des biotechnologies pour surveiller l'application des lois, interdiction de la culture d'OGM en plein champs, soutien à la recherche publique...), ce qui, pour les contestataires, augure de nouveaux combats.

Grâce à la base de données du site de l'Observatoire, chacun peut accéder à une traçabilité de la construction des arguments et effectuer sa propre évaluation des conclusions. Bien que le débat soit clôt, la base de données continue à s'enrichir, motivant l'organisation de nouveaux débats.

### En question

Qu'est-ce que l'Open Data change à cette démarche de débat public ?

- Le périmètre des contributions/contributeurs au débat est élargi : cela peut éviter que le débat se déroule au cœur d'un microcosme d'acteurs consanguins ;

- les sources d'informations et de données sont enrichies tout au long du processus, et décroissent l'information officielle ;
- Le caractère d'ouverture sous-jacent incite les publics à la contribution. Cela laisse une place plus grande à la société civile ;
- Cette force de la contribution implique que les moments de conclusion et de synthèse soient plus collaboratifs, que les décisions soient plus partagées.
- Le caractère ouvert et progressif de la démarche mobilise et forme une communauté « apprenante » : c'est-à-dire capable au fur et à mesure d'assimiler des arguments opposés, et de solidifier ou revoir les siennes ;
- Cette communauté peut aussi se mobiliser en masse pour faire pression sur des organisations ne souhaitant pas faire connaître leurs données.
- Des médiateurs sont sans doute nécessaires, autour de la plateforme, pour sensibiliser les publics et les former au traitement de données brutes.

Qu'est-ce qui pourrait faire échouer ce scénario ?

- Une difficulté à gérer la diversité des contributions : données de différentes natures, sources non indiquées, ou peu sérieuses, etc.
- Une infobésité rallongeant le processus de traitement, d'assimilation et de synthèse ;
- L'émergence d'informations contrecarrant radicalement ce qui a été trouvé à l'intérieur du processus officiel, et bloquant le processus ;
- La voie parallèle de la contribution pourrait d'ailleurs se développer au point d'invalider / rendre obsolète le processus officiel ;
- L'introduction de l'Open data dans le processus nécessite un re-travail indispensable des données (mise en forme, exploitation, datavisualisation), qui n'incombe pas forcément à la CNDP ;
- La donnée, en particulier scientifique, pourrait devenir « sacrée », au détriment d'analyse distanciée (liée aux incertitudes scientifiques entre autres) : le règne du chiffre !

Qu'est-ce qui pourraient stimuler la mobilisation et la participation des acteurs du territoire ?

- La participation doit s'étendre de la contribution informationnelle amont jusqu'aux phases de synthèse et de décision, par exemple par le biais de phases de conclusions intermédiaires collectives ;
- Les citoyens devraient pouvoir eux-mêmes initier un processus de débat. Par le crowdsourcing, les citoyens sont aujourd'hui capables de réunir des informations pertinentes et d'interpeller les acteurs publics.

=====

## **SCENARIO B**

# **CONCERTATION AUTOUR DE L'OPPORTUNITE D'UN TRAMWAY A MENTON-LES-JOLIS**

### **COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND CAUSSE**

550000 habitants, répartis entre la ville centre historique de Pontivon (350000 habitants), et 5 communes périphériques, dont Menton-Les-Jolies (15000 habitants), classée en ZUP à 70%. A l'instar des principales communautés urbaines, la CUGC est lancée dans deux grands chantiers : 1) l'ouverture des données publiques, et en particulier celles liées à la mobilité, 2) un projet de tram reliant le centre ville aux périphéries. A l'occasion des élections municipales, le maire de Menton-Les-Jolies devient vice-président de la communauté urbaine, en charge de la jeunesse des sports (=du développement économique plutôt ?) et de la mixité sociale. Il entend faire de ces deux chantiers, des leviers de transformation de son territoire.

### **A l'initiative de la démarche**

Les habitants de Menton-Les-jolies, et notamment les associations « Mixons » et « l'association des jolis mentons » demandent la mise en place de transports en commun plus fournis pour relier la périphérie au centre ville. Le tramway est déjà en service dans les communes voisines. L'association "Liber-Data", active dans le champ de l'Open Data citoyen, rejoint le collectif.

### **Les acteurs en présence**

- Les habitants de Menton-Les-Jolies
- Les associations Mixons, des Jolis Mentons, Liber-Data
- L'association des commerçants de Pontivon
- Les acteurs publics et institutionnels (Communauté Urbaine, régie des transports, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Pôle Emploi...)

## **PHASE 1- PHASE DE CONFIGURATION**

### **1/ Expression et analyse du besoin**

- A. Les conseils de quartier se sont fait l'écho des besoins des habitants en terme de mobilité privée et professionnelle. Les associations locales se servent de ces « cahiers de doléances » pour faire pression sur le politique quant au déploiement possible d'un tramway désenclavant la ville de Menton-Les-Jolies.
- B. Les associations impliquées s'allient pour développer un système de cartographie dynamique du territoire. Celle-ci met en relief les difficultés de mobilité et de transport mentionnées par la population. Les habitants peuvent commenter les points sur la carte. L'association Liber-Data mobilise les "infolab", les dispositifs mis en place par la CUGC pour familiariser les habitants à la réutilisation des données publiques. Grâce à leur aide, et à l'implication des habitants, la cartographie est enrichie de toutes sortes d'informations liées aux pratiques et usages. Elle montre un visage inédit du territoire.
- C. Suite à cela, la Communauté Urbaine lance une étude de faisabilité et d'opportunité. Elle décide d'ouvrir toutes les données qu'elle fournit par ailleurs au prestataire qui réalise l'étude (taux de pollution, bassin d'emploi, données prospectives comme les projections sur la natalité, l'ouverture des écoles, cadencement des transports en

commun...). Elle a obtenu l'accord des parties concernées par un projet de cet ampleur.

## 2/ Elaboration des outils

- A. A l'initiative de la communauté urbaine, une plateforme multi-services est mise en place avec un catalogue unique de jeux de données, la publication des compte-rendus de réunion, la disponibilité de services permettant le recueil de données crowdsourcées, la diffusion des données sur les acteurs présents. Cette étape est en amont du processus de concertation. Cette plateforme doit permettre la transparence du processus de concertation et de décision et ouvrir la participation au plus grand nombre.
- B. Les acteurs définissent des « grandes familles »/typologies de données à mettre en ligne (données existantes ou à créer) : définir la pertinence des données à fournir, les grands thèmes, les données incontournables. La base de données est commune à tous les acteurs, elle servira de ressource pour les différentes analyses. Les données proposées croisent celles des associations, du secteur public et du secteur privé.

## PHASE 2- CONCERTATION

### 1/ Initiation du plus grand nombre au recueil et à la manipulation des jeux de données

Grâce à ses méthodologies éprouvées et à la mise à disposition de compétences précises (statisticiens, développeurs, analystes, formateurs, designers...), les infolabs constituent un dispositif de médiation parfait : à la fois aux données, et à la concertation publique. Les équipes vont sur le terrain, forment les associations locales, et participent à une appropriation, par les habitants de la ville, aux données et diagnostics de leur territoire.

### 2/ La concertation

- A. Un médiateur est coopté par les acteurs pour être le garant de la démarche. Il en assure le caractère transparent, ainsi que la publication et l'accessibilité des données.
- B. Très rapidement l'analyse des jeux de données fait l'objet de controverse.  
Par exemple l'association des commerçants de la ville de Pontivon alerte sur les risques de diminution de leurs chiffres d'affaires en prenant pour base le prix du panier moyen des consommateurs. L'accessibilité du centre-ville par une population économiquement plus démunie risque de faire fuir les clients habituels, plus fortunés. A contrario, l'association Mixons indique que selon le flux de mobilité prévu la baisse du panier moyen sera compensé par un nombre croissant de clients.  
La complexité de la manipulation des chiffres et des données donne du grain à moudre à l'opinion publique et la presse locale.
- C. Pour donner à voir l'ensemble des opinions, le médiateur formalise les propositions faites dans le cadre de la concertation sous forme de scénarios. La scénarisation permet de mettre en discussion les solutions évoquées et d'en redessiner les contours, en obligeant les acteurs à "se projeter". Le bilan de la concertation s'enrichit d'une analyse sémantique des contributions. avec une analyse sémantique et la mise en perspective des décisions. / dimension itérative / retour à la source / caractère itératif des processus de concertation

## PHASE 3 - DECISION

Les élus formulent leur décision à partir des bilans de la concertation présentés sous forme de scénarios. Ils décident de ne pas reprendre l'intégralité des propositions. Un travail de crowdsourcing mené par une association de ballades urbaines couplé aux données de Pole Emploi démontre que le déploiement de la ligne de TRAM peut contribuer le retour à l'emploi d'une partie de la population et ouvre la possibilité de développer de nouveaux services pour

des jeunes entrepreneurs locaux.

Ils décident par ailleurs de poursuivre l'animation autour des données ouvertes, qu'elles soient publiques ou crowdsourcées, en proposant à la population de co-concevoir, à partir de ces données disponibles, de nouveaux services aux publics.

## EN QUESTION

Qu'est ce que l'open data change à cette démarche de concertation :

- L'introduction de l'Open Data fait évoluer la méthodologie d'animation de la concertation, elle fait évoluer aussi le métier des intermédiaires (consultants, association) qui doivent intégrer de nouvelles compétences liées au traitement de la donnée.
- L'Open Data renforce encore un peu plus la dimension de "capacitation" des citoyens, sous-jacente à la concertation : les citoyens sont de véritables acteurs sur leurs territoires ;
- la mise en place d'une plateforme de données autour de la concertation, et des dispositifs de médiation / éducation à la manipulation de données, permet de garder la mémoire des grands projets pour rentrer dans des processus cycliques ;

Qu'est ce qui pourrait faire échouer ce scénario :

- Certains documents ou informations livrés à la concertation ont volontairement le statut de document de travail. Or ce statut pourrait devenir un prétexte pour les acteurs publics à ne pas ouvrir leurs données et partager de l'information (la CADA n'obligeant pas à publier les données publiques relevant d'un travail en cours).
- complexification de la concertation ;
- Le processus de concertation devient plus long, en raison de la complexification des informations et données à disposition ;
- la mise en ligne systématique des études peut être contraire aux volontés des élus ;

Qu'est ce qui pourrait stimuler la mobilisation et la participation des acteurs du territoire ?

- ouverture des jeux de données à de nouveaux acteurs ;
- « open data » peut empêcher les grands projets inutiles »

=====

==

## Scenario C « Plan Climat Energie Territorial »

### Communauté de communes du Pays des Bocages

65.000 habitants et 47 communes, 1/3 du territoire est en zone rurale.

Principales activités économiques : élevage bovin, production de céréales, industrie métallurgique relativement dynamique mais en déclin, secteur tertiaire modeste.

Une offre de transports publics peu développée.

La voiture : moyen de déplacement privilégié.

### A l'initiative de la démarche

Le Président de la Communauté de communes et le groupe d'élus vert à l'initiative de la démarche, partagent la conviction qu'un changement profond des pratiques passe par une responsabilisation de toutes les parties prenantes (associations, entreprises, habitants, acteurs publics). A travers le Plan Climat Energie, ils souhaitent mettre en œuvre une gouvernance plus participative, proposant 1) une co-élaboration du diagnostic territorial 2) une co-définition des actions à mener, 3) puis une valorisation des actes citoyens écologiques.

Le partage d'informations et de données, et la co-élaboration des analyses et des actions constituent le cœur de la démarche.

## Phase 1 – Information, sensibilisation, mobilisation, participation

Durée :12 mois

Objectifs : collecter, expérimenter, partager, analyser, diagnostiquer

### 1 - Lancement de la dynamique Plan Climat Energie Territorial par la collectivité.

Les associations, les médias locaux, les écoles sont mobilisés par relayer l'information.

Une équipe d'AMO est mandatée pour accompagner la dynamique. Elle se compose de deux organismes : une agence de conseils et une association. Elles ont pour mission d'animer et structurer la démarche de concertation, ainsi que d'accompagner le développement des usages de mesures environnementales, le partage des données, la data-visualisation.

Un appel à contribution au diagnostic territorial est lancé : « *Quelle énergie consommons-nous ? Partagez votre point de vue, vos informations, vos données* »

Un pool de partenaires est mobilisé: les établissements publics et scolaires, la FNSEA, la CCI et la chambre des métiers, des associations vertes, des associations citoyennes (Familles rurales), les conseils de quartier.

La collectivité ouvre toutes les données dont elles disposent sur la consommation énergétique de son territoire : bâtiments, eau, déchets. Elle incite ses partenaires à en faire autant (entreprises à délégation de services publics, EPIC, prestataires, etc.)

### 2 – Lancement de la collecte de points de vue, d'informations, de données

Un *forum permanent* se met en place s'articulant autour :

- d'un lieu d'accueil des publics, de partage d'informations, et de recueil des contributions, données : les missions du Point Info Energie sont élargies ;
- d'un dispositif mobile « InfoLab » : c'est-à-dire une équipe mobile pluridisciplinaire (statisticien, journaliste, ingénieur de l'information, graphiste) se déplaçant dans les écoles, dans les entreprises, les domiciles, les conseils de quartier pour les sensibiliser, les aider à collecter, analyser, représenter les informations disponibles ; et éduquer aux enjeux écologiques.

Certains organismes et entreprises ont refusé que l'infolab vienne chez eux pour collecter des données. Malgré cela, des fuites de données ont eu lieu. Si l'événement crée la polémique, les habitants militent en faveur de la transparence d'un certain nombre de données indispensables au diagnostic.

B- Une plateforme de données partagées est ouverte ainsi qu'un site web livrant toutes les informations sur le déroulement de la démarche : les données et informations sont recueillies,

stockées, partagées, analysées. Des outils de visualisation graphique permettent de manier l'information. L'équipe de l'infolab accompagne les utilisateurs dans la prise en main de l'outil.

C – Des expérimentations de 6 mois sont proposées à tous les volontaires via les conseils de quartier, les écoles, la Chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers. Des kits de « capteurs environnementaux » (capteurs domestiques, montre verte) sont proposés afin d'être installés dans les écoles, les maisons, les entreprises, les exploitations agricoles. Les usagers choisissent le type de données qu'ils souhaitent mesurer et partager : météo, qualité de l'air, consommation énergétique, nuisance sonore. Les équipes d'InfoLab apportent une aide à l'installation des dispositifs.

Ces expérimentations participent à une forme d'éducation populaire.

### **3 – Elaboration des visions prospectives**

L'équipe d'AMO se charge de synthétiser les contributions et les éléments de connaissance accumulés. Une série d'ateliers ouverts menés chez les principaux partenaires de la démarche, sont l'occasion de soumettre à débat les premières analyses récoltées.

Ces séances s'accompagnent d'un travail d'élaboration de visions prospectives « souhaitables » – alimenté par les écoles.

La phase de synthèse est difficile et conflictuelle. Cela nécessite de prolonger la concertation 3 mois de plus. Le diagnostic territorial et les visions prospectives qu'il en ressort sont présentés lors d'une grande manifestation publique. Ils constituent la base des actions de la phase 2.

Les kits de capteurs environnementaux sont laissés aux personnes sous condition d'un engagement de trois ans de partage des données mesurées.

## **Phase 2 – actions**

Durée : 2 ans

Objectifs : agir, évaluer l'action, mobiliser les acteurs sur un temps long

### **1 – Lancement de la « Fabrique d'actions »**

Animée par l'équipe d'AMO, la Fabrique d'actions se construit autour 1) des partenaires de la démarche, 2) de tout acteur ou organisme volontaires. La première phase a suffisamment mobilisé les acteurs pour que ceux-ci s'investissent en nombre.

Elle se structure en quatre types d'actions :

1) Des groupes de travail thématiques se mettent en place : leur feuille de route consiste à élaborer des actions et à suivre leur mise en place :

- sur l'évolution des pratiques domestiques ;
- sur la consommation en générale autour d'acteurs du commerce et de la grande distribution volontaires ;
- sur les entreprises, autour d'entreprises volontaires.

2) Elaboration de chartes sur le partage de données

La charte stipule le besoin de partage d'un certain nombre de données territoriales environnementales (publiques, privées). Si le Plan Climat Energie a été l'occasion de partager un grand nombre d'informations, il est nécessaire que la dynamique se poursuive sur le long terme, afin que les actions puissent être évaluées dans le temps. Cela concerne particulièrement les données liées à la consommation énergétique des bâtiments, des



entreprises et exploitations agricoles, ou sur les pratiques individuelles.

### 3) Evolution de la plateforme de données et poursuite de l'accompagnement « infolab »

La plateforme s'enrichit d'outils de data-visualisation, permettant à chacun de produire de la connaissance, des analyses, à partir des informations et données. Les équipes d'InfoLab voient leur mission d'accompagnement se consolider dans le temps : l'InfoLab permanent.

### 4) Mise en place de monnaies complémentaires incitatives

Les collectivités mettent en place une monnaie complémentaire « les crédits Climat-Energie ». Chaque habitant, chaque organisme est doté d'un crédit d'un certain montant, qu'il peut transformer en services publics ou services locaux. Par ailleurs les habitants très investis dans la démarche Plan Climat Energie voient leur investissement valorisé en crédit supplémentaire.

## En question

Qu'est-ce que l'Open Data change à cette démarche de concertation publique ?

- L'Open Data n'est pas un levier direct d'augmentation quantitative de l'affluence. Mais par le biais de la co-production de données (crowdsourcing) il requiert une implication plus grande des participants : il rend les gens « acteurs ».
- au-delà du partage de données, l'Open Data implique une gouvernance ouverte et partagée (philosophie de l'Open Government).
- Il implique une transparence sur tout le processus, et une transparence réciproque : si la consommation des habitants est observée à la loupe, celle des entreprises doit l'être aussi.
- La transparence peut être contraignante mais n'est pas non plus coercitive.

Qu'est-ce qui pourrait faire échouer ce scénario ?

- Peu d'élus osent des démarches de concertation publique très large et très ouverte, de peur de ne pas être réélus (démarche souvent longue, consensus difficile à trouver...);
- Les habitants, les entreprises attendent des acteurs publics pour qui ils ont voté qu'ils jouent leur rôle de « décideur » et qu'ils définissent les politiques publiques pour eux. Ils n'ont pas de temps à perdre à cela.
- Tout le monde ne souhaite pas ouvrir ses données de consommation. La transparence peut rebuter et être un frein à la démarche.
- Une démarche de concertation publique très ouverte nécessite un temps long d'animation. Le coût de la démarche sur le long terme pourrait être élevé.
- Les démarches traditionnelles de concertation croulent sous la quantité d'informations recueillies. L'Open Data à grande échelle rajoute un niveau supplémentaire d'Info-obésité

Qu'est-ce qui pourraient stimuler la mobilisation et la participation des acteurs du territoire ?

- les expérimentations proposées sont un moyen efficace de sensibiliser, d'impliquer ;
- les équipes d'InfoLab mobiles sont un moyen autant qu'un prétexte pour accompagner, éduquer, mobiliser, impliquer les acteurs du territoire.

=====

Analyse globale

Open Data

constitue une brique au sein d'une philosophie politique plus large d'Open government (c'est-à-dire de mode de gouvernance plus ouvert, et laissant une part plus grande à l'auto-gestion par les citoyens : par exemple par la co-production d'analyse, la collecte collaborative de données, la co-conception de services à partir des données disponibles.

=> met les gens en situation de faire, et augmente leur niveau d'exigence en terme de participation, et de co-décision.

Mais la question se pose de savoir s'ils feront vraiment, et s'il faut les rétribuer pour cela ? (ou en tout cas valoriser l'implication ? cf. scénario C)

Peut se heurter frontalement avec la démocratie représentative, si cela n'est pas utilisé intelligemment

Destabilisation des élus : sentiment de dépossession (en réalité partage de pouvoir en partie vrai).

En question :

- + de Transparence (asymétrie) : + liberté / + de surveillance traçabilité des processus // Wikileaks citoyen

- complexité technique de manipulation des données, et de traitement de l'information (multiplication des analyses possibles, des points de vue).

Médiation, formation

=> ingénieurs de l'information

=====

Calendrier :

Atelier de travail le 31 août toute la journée autour de 3 situations concrètes de concertation

=> résultats : 3 scénarios argumentés

Présentation au comité de pilotage le 21 septembre

Envoi du manuscrit à l'imprimeur : le 26 octobre

Objectifs :

Qu'est-ce que l'Open Data apporte / transforme au processus de concertation ?

A quel moment les données ouvertes peuvent être utiles, réutilisées, enrichies ?

A quel moment peuvent-elles donner lieu à de la co-production d'analyse (par exemple diagnostic), ou co-production de service public ?

3 situations seront explorées :

A) une concertation publique lancée par la CNDP (rôle de tiers garant, etc.) débat de société les OGM

Le sujet de la concertation  
Les acteurs en présence  
Les grandes étapes

B) Un projet d'aménagement territorial → tramway voir scénario de Nantes

Le sujet de la concertation  
Les acteurs en présence  
Les grandes étapes

C) L'élaboration d'un Plan Climat-Energie territorial --->

Le sujet de la concertation  
Les acteurs en présence  
Les grandes étapes

#### Délivrables :

Production finale attendue 3 scénarios :

- "médiants" (cad ni idéal, ni mauvais, juste et réaliste),
- décomposant toutes les phases des processus, et tous les moments où des données ouvertes peuvent être en jeu ;
- argumentés : cad décrivant que ce l'Open Data change ou pourrait changer/transformer, les opportunités que cela pourrait ouvrir, les enjeux pour les acteurs et vis-à-vis du processus global.

#### Participants :

Aurélien Sautière - Décider ensemble - ok  
Marion Lafargues - Décider ensemble - ok  
Laurence Monnoyer-Smith - Université Compiègne - ok  
2 personnes de l'UTC qui planchent actuellement sur l'Open Data  
Fabienne Guibé - FING - ok  
Amandine Brugière - FING - ok  
Margaux Pasquet - FING - ok  
Claire Gallon - LiberTIC - ok  
Armel Le Coz - ok  
Marielle - Arpenteurs - ok  
Karine - SopinSpace - ?  
Cécile Delemarre - ?

Lou stagiaire FING - Ok

En attente de retour : Gwénola Stéphan de l'AMF, Guilhem Isaac-George de l'ARF (mais peu de chance qu'ils puissent se libérer aussi vite) >>> confirmation qu'ils ne viendront pas.  
Indisponibles le 31 : contacts RFF, ADF

===== Déroulement de la journée =====

## 9H30 : ACCUEIL

### 09H45 : INTRODUCTION (15 min)

présentation des objectifs de l'atelier

présentation des attentes et questionnements vis-à-vis de l'Open Data dans les processus de concertation (cf. Présentation des 2,3 scénarios d'InfoLab)

présentation des 3 situations

présentation du déroulé de l'atelier

Répartition des participants dans les 3 sous-groupes

### 10H00 - 13H00 : Temps 1 "APPROFONDISSEMENT" (3H)

=> Objectif du temps 1 : décrire le déroulement réaliste d'un processus de concertation dans la situation donnée (A, B ou C), identifier des jeux de données utiles et mettre en scène leur apport, leur intégration au processus.

1) présentation générale du sujet, des acteurs en présence, des enjeux de la concertation, des étapes principales qui seront travaillées, etc.

2) lecture du scénario romancé (le narrateur raconte l'histoire de la concertation comme s'il l'avait vécue de l'intérieur), phase par phase, en détaillant les acteurs, les dispositifs de concertation mis en oeuvre

3) après chaque phase et pour les différents acteurs et parties-prenantes, on fait une pause et on discute :

- de la manière dont l'open data est présent (ou pas) aujourd'hui à cette étape d'une démarche de concertation
- des problématiques présentes, des opportunités soulevées, etc.
- de la manière dont une couche open data pourrait améliorer cette étape du processus et de ce qu'il pourrait se passer pour chacun des acteurs dans ce cas : ils jouent complètement le "jeu", ils s'en emparent, ils n'y comprennent rien, ils sont indifférents, ils détournent les données, etc.
- des jeux de données utiles : lesquels, détenus par qui, accessibles de quelle façon, par qui, etc. Décrire les difficultés potentielles rencontrées, les potentialités que cela ouvre en matière de participation, de concertation, de transparence, etc. Identifier les moments possibles de crowdsourcing.

# Pour chacune des étapes du scénario sur lesquelles on s'arrête et on discute, on peut s'appuyer sur des cartes (acteurs, outils, processus, jeux de données, etc.) qui viennent enrichir la discussion.

# Un rapporteur se charge de prendre en note sur des post-it les points clés des discussions, problématiques, opportunités évoquées. Ces post-it sont placés sur un plateau de jeu dédié. Etape par étape.

# Les animateurs peuvent décider ponctuellement d'interférer avec le déroulé normal de la concertation en ajoutant des "éléments perturbateurs".

Dans chacun des sous-groupes, au moins

1 animateur FING (Fabienne, Margaux, Amandine)

1 expert concertation (Aurélien, Marion, Laurence)

Les invités experts (Claire, Karine, Armel) passent 50 minutes chacun avec les 3 sous-groupes pour approfondir les aspects Open Data, participation, scénarisation, etc.

10h-10H50

10H50 - 11H40  
11H40 - 12H30

### 12H30 - 14H : DEJEUNER - RESTITUTION (1H30)

Pendant le déjeuner (penser à se faire livrer les repas ?), chaque sous-groupe présente un 10 min le résultat de son travail  
Présentation filmées (avec 1 appareil photo ou smartphone > Armel)

### 14H00 - 15H30 "CHALLENGER LES SCENARIOS" (1H30)

Les animateurs FING restent dans leurs sous-groupes respectifs,  
Les spécialistes de la concertation (Décider Ensemble) vont dans un nouveau sous-groupe, idem pour les participants.  
Les 3 invités experts vont où ils veulent

Objectifs :  
Challenger les scénarios "réalistes", afin de pousser certaines idées à leur maximum.

Les nouveaux participants s'approprient le travail du groupe précédent, et le challenge = au niveau du phasage, des parties-prenantes, des jeux de données, etc.  
Ils travaillent sur un scénario "empowerment" des citoyens ou de telle ou telle partie-prenante, à partir d'une meilleure utilisation des données, : les habitants-citoyens, les associations, tels groupes d'acteurs s'organisent, crowdsourcent des données, en savent plus long que les experts, etc.

Qu'est-ce que ça change au processus ? Qu'est-ce qui bascule ?  
L'animateur prend note des nouvelles propositions.

### 15H30 - 16H00 : CONCLUSION COLLABORATIVE (30 min)

Au regard des 3 scénarios, en conclusion, on se demandera collectivement :  
Quelle utilité possible de l'Open data dans les processus de concertation quelle condition  
Qu'est-ce que l'Open Data change ou pourrait changer à l'avenir, aux processus de concertation ? Quelles nouvelles actions, opportunités cela ouvre ?  
Quels sont les enjeux pour les acteurs publics, etc.

===== Scénario A (OGM) =====

## **Scénario A Débat public OGM**

### **Intro/Contexte**

La question des OGM fait régulièrement l'objet d'articles dans la presse généraliste. Les premières décisions de l'Europe et de l'Etat vont dans le sens des grandes firmes. Des réseaux d'associations militantes composées d'écologistes et de citoyens se mobilisent contre les projets des multinationales de l'agroalimentaire. Ils organisent des « Tomates parties » (lancés de tomates contre les sièges sociaux des entreprises ainsi que contre les Ministères de l'agriculture et de la recherche). Le monde scientifique est divisé sur la question et plusieurs s'élèvent parmi eux pour prendre le temps d'étudier les OGM ainsi que leurs effets pour l'environnement et la santé.

Une grande journée de manifestation réunie 40 000 personnes à Paris contre les OGM.  
Plusieurs serres expérimentales de l'INRA sont détruites. Le parti Ecologie sans frontières

s'empare du dossier et joue le rôle de relais à l'Assemblée nationale, dans les collectivités locales et dans les médias.

A l'occasion de l'élection présidentielle le vainqueur décide de confier l'organisation d'un débat public sur la question à la CNDP, conformément à ses engagements de campagne.

### **Phase 1. Saisine de la CNDP**

# Objet : Le Ministère de la Culture, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Ecologie, le Ministère de l'industrie et le Ministère de la Recherche saisissent la CNDP pour organiser un débat sur les « Enjeux économiques, environnementaux et sanitaires des OGM ». Les services du Premier Ministre coordonnent l'action gouvernementale pour ce projet. La CNDP accepte l'organisation du débat public.

# Acteurs : Ministère de la Culture, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Ecologie, le Ministère de l'industrie, le Ministère de la Recherche et la CNDP.

# Dispositifs : Procédure de saisine de la CNDP.

### **Phase 2. Concertation avec les acteurs**

# Objet : Les services du Premier Ministre consultent les Ministères concernés qui sont eux-mêmes en lien avec les instituts de recherche, les syndicats, les entreprises et les associations concernées. L'objectif est de définir les éléments constitutifs du dossier qui sera présenté à la CNDP pour validation avant le début du débat public.

Les premières tensions voient le jour entre le Ministère de l'agriculture (sous la pression des grandes coopératives agricoles) et le ministère de l'industrie (sous la pression des industries agroalimentaires) d'une part et le ministère de l'environnement (sous la pression des associations) d'autre part. Les tensions portent sur les expertises à mettre en avant ainsi que sur les thèmes des débats. Le Ministère de l'environnement souhaite que la question de la santé soit mieux mise en avant.

Plusieurs associations créent des blogs et s'organisent sur les réseaux sociaux pour faire valoir leur point de vue. Un mot d'ordre apparaît de plus en plus clairement : « La vie nous appartient ! »

Une négociation s'engage avec la CNDP pour définir le calendrier et les modalités précises du débat public. La CNDP définit le calendrier et les modalités du débat. La CNDP nomme la CPDP (Commission Particulière du Débat Public). Monsieur Richard Desmarais (préfet à la retraite) en est le Président. La CNDP valide le dossier présenté par les services du Premier Ministre.

# Acteurs : Les services du Premier Ministre, les Ministères concernés, les instituts de recherche (INRA notamment), les syndicats (agriculteurs essentiellement), coopératives agricoles, les entreprises concernées, les grandes associations environnementales, la CNDP, la CPDP et Richard Desmarais

# Dispositifs : Réunions interministérielles, réunions « en tête à tête » entre les Ministres et les acteurs concernés. Une réunion interministérielle finale Présidée par le Premier Ministre pour rendre les arbitrages.

### **Phase 3. Réunions publiques**

# Objet : Le débat est très polarisés entre les « pour » et les « contres ». Seuls quelques scientifiques indiquent qu'il faut développer les expérimentations et développer les OGM à condition d'avoir pris le temps de bien connaître leurs conséquences.

Pour les OGM : Lors du débat public, les représentants de l'industrie agroalimentaire sont totalement absents. Les syndicats agricoles et les coopératives sont les seuls à défendre une

utilisation des OGM plus importante lors du débat public et notamment son utilisation en plein champs. Ils présentent de nombreuses études de l'OMS et de l'Organisation Européenne de la Santé.

Leurs arguments :

- Des produits plus résistants à la sécheresse dans le contexte du changement climatique ;
- Des coûts de production abaissés
- Une maîtrise des processus industriels qui ont fait leur preuve
- Pas de maladies constatées dans les autres pays producteurs d'OGM

Contre les OGM : les réseaux d'associations militantes composées d'écologistes, de citoyens et d'associations à caractère religieux. Ils présentent de nombreuses expertises et font apparaître plusieurs conflits d'intérêts parmi les chercheurs et experts des organisations internationales et européennes.

Leurs arguments :

- Le principe de précaution n'est pas respecté : on ne mesure pas assez bien les risques pour les écosystèmes et pour l'homme
- Le slogan « La vie nous appartient » se précise : La vie (les brevets sur le génome) ne peut pas être entre les mains de 4 ou 5 multinationales et dépendre que du profit !
- « Les multinationales sont invisibles lors du débat ». « Elles ne sont pas claires du tout dans leurs intentions mais nous savons ce qu'elles veulent faire ! » (plusieurs membres d'associations)
- « Pourquoi ne pas développer le bio plutôt que le toujours tout industriel ? » (cahier d'acteur d'une association écologiste)
- Les sondages montrent que les citoyens n'en veulent pas : à la question « Accepteriez-vous que les OGM soient cultivés en plein champs », 79% se disent « opposé » ou « tout à fait opposé »

Devant la controverse suscitée par cette question, la CPDP décide de prolonger le débat de deux mois.

# Acteurs : La CPDP, les ministères concernés, les instituts de recherche, les syndicats agricoles, les coopératives agricoles, les chambres d'agriculture, réseaux d'associations militantes composées d'écologistes et de citoyens. Le citoyen « lambda » est invisible lors du débat.

# Dispositifs :

Pour informer la population de la tenue des débats :

- Diffusion de l'information dans la presse nationale et dans la PQR
- Envoi de « cartes T »
- Affichage

Pour le débat public en lui-même :

- Réunions publiques coordonnées par la CNDP : 1 réunion à Paris de présentation du dispositif et de présentation des questions soumises au public. Puis des réunions thématiques décentralisées à (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Lille, Tours, Millau, Amiens). 1 réunion de conclusion est organisée à Paris afin de dégager un premier bilan du débat.
  - Rédaction de cahiers d'acteurs (152 cahiers d'acteurs rédigés)
  - Ouverture d'un site Internet participatif

#### **Phase 4. Bilan de la concertation**

# Objet : Rédaction d'un compte-rendu du débat par Richard Desmarais le Président de la CPDP. Rédaction d'un bilan par le Président de la CNDP.

# Acteurs : CPDP et CNDP

# Dispositifs :

### **Phase 5. Choix et justification de la décision**

# Objet : Les services du Premier Ministre décident :

- Créer une « Haute autorité des biotechnologies » pour surveiller l'application de la loi dans ce domaine. La Haute autorité sera une autorité administrative indépendante présidée par un préfet. Elle sera composée d'une assemblée générale composée de 30 personnes maximum et de 6 collègues (associations, élus, représentants de l'Etat, exploitants agricoles, industriels)
- Interdire la culture d'OGM en plein champs « tant que les expertises complémentaires n'auront pas été suffisamment précises sur la question de la dissémination des OGM et leur éventuelle contamination des cultures conventionnelles »
- Allouer des moyens supplémentaires à l'INRA pour faire des recherches plus avancées sous serre

Ces décisions suscitent une levée de bouclier des associations qui estiment que l'Assemblée générale de la Haute autorité des biotechnologies n'est pas assez équilibrée entre « pro » et « anti » OGM. Surtout, elles considèrent que les moyens donnés à l'INRA sont un premier pas vers la généralisation de l'utilisation des OGM, l'interdiction de cultiver en plein champs étant en réalité dépendante des décisions de l'Europe.

# Acteurs :

# Dispositifs : Décision en Conseil des Ministres, diffusion sur le site Internet et Annonce dans la presse



### **Intro/Contexte**

La Communauté Urbaine du Grand Causse (550 000 hab.) est composée d'une ville centre importante relativement bourgeoise et touristique (Pontivon, 350 000 hab.) et de plusieurs communes périphériques. Parmi ces communes, Menton-les-Jolies (75 000 hab.) est connue pour être composée essentiellement de grands ensembles construits dans les années 60-70. L'ensemble de la commune est classée ZUS (Zone urbaine sensible).

A l'occasion des élections municipales la Communauté Urbaine change de majorité. Alexis Balaglù, le maire de Menton-les-Jolies est élu Vice-président en charge « de la jeunesse des sports et de la mixité sociale » par le conseil communautaire.

### **Phase 1. Expression d'un besoin**

# Objet : Les habitants Menton-les-Jolies et notamment les associations « Mixons » et « l'Association des jolis Mentons » demandent la mise en place de transports en communs pour relier le centre ville. Leurs demandes sont soutenues par leur maire dont le pouvoir est renforcé dans la Communauté Urbaine.

# Acteurs : Les habitants de la ZUS. Les associations d'habitants « Mixons » et « l'Association des jolis Mentons ». Le Maire de Menton-les-Jolies Alexis Balaglù

# Dispositifs : L'expression de ce besoin est régulièrement mis en avant lors des réunions et fêtes de quartier. L'Association des jolis Mentons a notamment pour objectif de « développer l'appropriation du net par les habitants des quartiers ». Elle s'est dotée d'une salle équipée de plusieurs ordinateurs pour former les jeunes et moins jeunes à l'utilisation d'Internet et la création de blogs. L'association Mixons a pour finalité de « favoriser les échanges entre les cultures, les générations et les quartiers ». Elle organise régulièrement des repas de quartiers et des sorties pour les enfants dans la région.

### **Phase 2. Projet initial**

# Objet : Projet initial de la communauté urbaine : réalisation d'une ligne de bus en site propre.

# Acteurs : Communauté Urbaine du Grand Causse

# Dispositifs : Etudes d'opportunité et de faisabilité réalisées en interne par le service transport puis présenté au Conseil communautaire.

### **Phase 3. Concertation avec les acteurs**

# Objet : La nouvelle majorité de la Communauté Urbaine souhaite soumettre son projet aux acteurs concernés de la Communauté Urbaine.

# Acteurs : Communauté urbaine, régie des transports, maires de l'agglomération, associations de la ZUS, association des commerçants de Pontivon, Chambre de Commerce et d'Industrie.

# Dispositifs :

- 5 réunions de type « gouvernance à 5 » (où ne sont représentés que les acteurs reconnus par l'exécutif communautaire) sous forme de table ronde sont mise en place par la Communauté Urbaine qui présente son projet et coordonne les débats.

- Une première réunion généraliste de présentation du projet, puis 3 réunions thématique (fluidification du trafic, accès des populations aux transports, développement du centre-ville) et enfin une réunion de restitution et de bilan des débats.

#### **Phase 4. Concertation avec le public**

# Objet : Deux points de vue se distinguent clairement :

1. Les habitants des zones enclavées qui proposent d'aller plus loin en mettant en place une ligne de tramway avec service de nuit. Ils soupçonnent les commerçants de « ne pas vouloir des jeunes des quartiers leur faire peur avec leurs casquettes à l'envers et leurs têtes bizarres ! » (un membre de l'association Mixons)
2. Les commerçants opposés au projet en mettant en avant les nuisances lors des travaux ainsi que les modifications de circulation « nuisibles au centre ville ! » (un vendeur de souvenir pour les touristes de passage)

# Acteurs : Communauté urbaine, régie des transports, maires de l'agglomération, associations de la ZUS, association des commerçants de Pontivon, Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que tous les habitants de la Communauté Urbaine souhaitant participer au débat.

# Dispositifs :

Pour informer la population de la tenue des débats :

- Diffusion de l'information dans la PQR et les bulletins municipaux
- Affichage en mairie et dans les écoles

Pour le débat public en lui-même :

- Réunions publiques coordonnées par la Communauté Urbaine. 3 réunions généralistes dans 3 lieux différents (quartiers de Pontivons traversés par le projet, centre de Pontivon, Menton-les-Jolies)
  - Ouverture d'un site Internet participatif,
  - Ouverture d'un compte twitter pour suivre le projet,
- Déambulations organisées par une association extérieure à la Communauté Urbaine et payée par l'agglomération.

#### **Phase 5. Bilan de la concertation**

# Objet : Rédaction d'un bilan complet concernant l'opportunité du projet, les projets alternatifs, les choix de tracés. Le bilan fait état des consensus et dissensus et intègre les expertises de la Communauté Urbaine.

# Acteurs : Communauté urbaine, régie des transports, maires de l'agglomération, associations de la ZUS, association des commerçants de Pontivon, Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que tous les habitants de la Communauté Urbaine souhaitant participer au débat.

# Dispositifs : réunion de restitution et de bilan des débats à l'hôtel d'agglomération. La solution du tramway semble abandonnée. Les associations de Mentons-les-Jolies font savoir leur mécontentement. Les associations de commerçant demandent que les délais de travaux soient respectés et qu'un système d'avance sur trésorerie soit mis en place pour les commerces impactés.

#### **Phase 6. Choix et justification de la décision**

# Objet : La Communauté Urbaine décide de mettre en place une ligne de bus en site propre -->L'option bus de nuit demandée par les habitants de Menton-les-Jolies n'est pas retenue --

->Aux heures de pointe, le cadencement des bus est supérieur au cadencement initialement prévu.

La communauté Urbaine justifie ce choix en indiquant que les flux prévus ne sont pas assez importants pour qu'une infrastructure aussi lourde que le tramway soit mise en place. La décision précise également : « par ailleurs, étant donné la faiblesse des flux estimés la nuit entre Pontivon et Menton-les-Jolies d'une part et le surcoût de la mise en service la nuit – notamment salariaux -, il n'est pas prévu que le service soit assuré au-delà de 20h30 ».

Les associations de Menton-les-Jolies contestent ces deux affirmations.

# Acteurs :

# Dispositifs : Délibération du Conseil Communautaire, diffusion sur le site Internet et Annonce dans la presse locale

## **Intro/contexte**

La Communauté de communes du Pays des Bocages compte 65.000 habitants et 47 communes. Un tiers des habitants vit en zone rurale. Le territoire est réputé pour son élevage bovin et sa production de céréales, il possède une industrie métallurgique relativement dynamique mais en déclin, un secteur tertiaire encore modeste. L'offre de transports publics est peu développée en dehors des aires urbaines et la voiture reste le mode de déplacement le plus utilisé et le plus pratique pour se déplacer.

La Communauté de communes ne dispose pas d'un Agenda 21 mais la ville de Bray-en-Bocages (la plus grande commune de la Communauté de communes, 19.000 habitants) possède un Espace Info Energie (point d'information sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, créé par l'ADEME et géré par le conseil régional).

Le projet est porté politiquement par le Président de la Communauté de communes qui est aussi le Maire de Bray-en-Bocages.

Un diagnostic réalisé par un bureau d'étude révèle que les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie sont liées aux logements (pour la plupart individuels, anciens et mal isolés) ; au transport (notamment la voiture individuelle et les camions) ; et aux activités économiques (utilisation de fertilisants et effluents d'élevages dans l'agriculture, procédés industriels).

Le diagnostic fait apparaître 3 leviers d'action prioritaires :

1. Améliorer la performance écologique du bâti
2. Inciter les habitants à adopter les éco-gestes au quotidien
3. Inciter les acteurs économiques à réduire leurs émissions à travers leurs actes et pratiques professionnelles

## **Phase 1 - Information du public**

#Objet : Sensibilisation des acteurs à la démarche

#Acteurs :

- CC du Pays des Bocages
- l'Espace Info Energie de Bray-en-Bocages
- le grand public
- les associations présentes sur le territoire, notamment l'association de riverains « Les Amis des Bocages », l'association d'animation locale « Les Beaux'cages » et l'association de protection de l'environnement « Bocages Nature »
- la presse locale

#Dispositifs :

- Organisation d'un Forum « Climat et Energie » ouvert à tous avec la présentation des résultats du diagnostic, des animations ludiques proposées par l'association « Les Beaux'cages », un stand dédié à l'Espace Info Energie et l'organisation d'un ciné-débat sur les enjeux environnementaux et climatiques par l'association « Bocages Nature ». L'événement est un succès, il reçoit la visite de nombreux habitants.

Durant le Forum, les personnes qui le souhaitent sont invitées à laisser leurs coordonnées afin d'être recontactées pour participer à l'élaboration des actions du PCET.

- Organisation de réunions publiques d'information dans différentes communes.

## **Phase 2 - Mobilisation des acteurs**

# Objet : Faire comprendre aux acteurs les enjeux - parfois très techniques - du PCET et élaborer un plan d'actions

# Acteurs :

- Services de la Communauté de communes
- Les habitants : parmi les personnes ayant laissé leurs coordonnées lors du Forum, on constate une forte baisse de la participation chez les volontaires, ainsi qu'une sur-représentation d'inactifs et de retraités. Le président de la Communauté de communes met en place un Tirage au sort pour compenser la perte de volontaires et favoriser la diversité des participants. Les Conseils de quartiers mettent également le sujet à l'ordre du jour.
- Chambre des métiers, Chambre d'agriculture, CCI : la représentation des agriculteurs et des entreprises.
- Plusieurs experts (Espace Info Energie de Bray-en-Bocage, chercheurs, consultants, urbanistes...)

# Dispositifs :

- Ateliers participatifs thématiques pluri-acteurs :
  - \*Consommation durable et maîtrise de l'énergie
  - \*Energies renouvelables et déchets
  - \*Agriculture et biodiversité
  - \*Urbanisme
  - \*Transports

Organisation des Ateliers participatifs (4 heures chacun) :

- Information et sensibilisation des acteurs aux enjeux techniques par des experts
- travail en petits groupes autour de questions simples pour prioriser 5 actions
- présentation par un rapporteur de ces actions à l'ensemble des participants
- synthèse de ces actions dans un document de référence assorti d'une Charte d'engagements

Exemples d'actions identifiées :

- Information sur l'habitat durable : Salon de l'habitat Vert
- Sensibilisation des entreprises aux énergies alternatives (solutions solaires photovoltaïque, biomasse)
- octroi de subventions aux travaux d'aménagement (isolation, chauffage...)
- distribution d'un kit d'information sur le recyclage dans les écoles
- action de sensibilisation des agriculteurs : organisation d'une Semaine Agri'Bio
- formation des professionnels à l'éco-conduite
- développement du covoiturage
- incitation au télétravail
- création d'un réseau AMAP

- Création d'un site Internet disposant d'un Forum pour poser des questions aux experts et proposer ses idées. Les comptes-rendus des Ateliers participatifs y sont publiés.

### Points de vue qui se dégagent :

Si tous les acteurs s'accordent à reconnaître l'importance des enjeux, la définition d'actions concrètes divise et des tensions apparaissent :

- Les habitants s'estiment peu encouragés à changer leurs habitudes : manque d'information, peu d'incitation fiscale aux dispositifs d'économie d'énergie. Ils sont méfiants au regard des solutions proposées (« Ça va nous coûter cher, ça ne va pas favoriser l'emploi local puis que les panneaux solaires seront fabriqués en Chine »)
- Les entreprises redoutent que les mesures de protection de l'environnement « tuent l'emploi en milieu rural ».
- Les agriculteurs indiquent que la législation qui les concerne est déjà suffisamment contraignante.

### **Phase 3 : Concertation « interne »**

# Objectif : Identification d'actions pouvant être mises en œuvre au sein de la Communauté de communes.

# Acteurs : Elus et services de la Communauté de communes, Elus et services des Communes membres

# Dispositif :

- Réunions de travail : Mise en relation des propositions issues des Ateliers participatifs avec les actions déjà existantes ; Identification de points d'amélioration au sein de la collectivité : définition de nouvelles actions « Collectivité exemplaire » consignées dans la Charte d'engagements (démarche Gagnant/Gagnant)

### Exemple d'actions identifiées :

Achats responsables

Choix d'équipements Basse Consommation

Démarche de labélisation Cit'Énergie (reconnue au niveau européen)

Formation des personnels

Introduction de clauses liées au développement durable dans les délégations de services publics

### **Phase 4 : Validation**

# Objet : Adoption du plan d'actions par la collectivité, adoption de la Charte d'engagements par la collectivité et les partenaires

# Acteurs : Elus, Presse locale, Service Communication de la CC, partenaires signataires de la Charte

# Dispositifs:

- Délibération du Conseil d'administration
- Événement de communication autour de la signature de la Charte
- Annonce dans les relais d'information et de communication

===== Eléments perturbateurs (pour relancer l'animation) =====

### **Grève**

Certains salariés d'une entreprise concernée par le projet entament une grève de la faim pour dénoncer "la mascarade de concertation" sur le projet.

### **Panne**

Les serveurs informatiques plantent. Plus d'accès au site internet ni au SI de la collectivité pendant au moins une semaine, au beau milieu de la concertation.

### **Changement d' élu**

L' élu en charge de la concertation est nommé au gouvernement. Il est remplacé par un élu qui "n'y comprends rien à l'informatique". Impossible de lui parler d'OpenData.

### **Usager expert**

Lors d'une réunion publique, un citoyen se révèle beaucoup plus "calé" que l'expert invité par la collectivité. Ce dernier perds pied et se fait ridiculiser en public.

### **Hackers**

Un groupe de développeurs anonymes reprends toutes les données de la consultation, enrichies de nouvelles données crowdsourcées. Il les donne à voir dans un sens néfaste au projet. Un contre-projet est même co-construit par des citoyens. (+ L'opposition se rallie à ce contre-projet).

### **Révélations concernant des conflits d'intérêts au sein de l'OMS (scénario A)**

Un haut cadre de l'OMS dénonce les conflits d'intérêts et la présence discrète mais permanente des lobbies de l'agroalimentaire au sein de l'OMS. L'affaire fait l'objet d'un article important dans un journal satirique très lu.

### **Révélation concernant l'« OGM stérile » (scénario A)**

Une association environnementale Indienne démontre que le maïs génétiquement modifié d'une grande firme est « programmé » pour ne plus pouvoir se reproduire au bout de deux générations. L'association indique que l' « objectif est de faire en sorte que les agriculteurs rachètent la graine régulièrement et deviennent totalement dépendants des grandes firmes ». L'affaire fait les gros titres des journaux télévisés en France pendant 24h.

### **Accident de tramway dans une autre ville (scénario B)**

Un tramway déraile dans une ville de l'Est de la France faisant deux morts dont une fillette. La presse en fait ses gros titres pendant 24h.

### **Départ d'un habitant „moteur“ de la concertation (scénario C)**

Une personne très engagée et facilitatrice quitte le processus pour cause de déménagement. Sans elle, les participants se sentent un peu perdus, cela fragilise leur motivation.

=====Acteurs types de l'Open Data =====

Les acteurs publics nationaux - territoriaux  
Les opérateurs de services publics  
Les entreprises à mission de service public (EPCI)  
Les chercheurs et les étudiants  
Les entreprises réutilisatrices de données  
Entreprises fournisseurs spécialisés dans les services en ligne -  
Entreprises fournisseurs de technologies (SI, applications, etc.)  
Les journalistes - médias - bloggeurs  
Les citoyens  
Les associations  
Les militants - activistes  
Les lobbyistes  
Les graphistes - designers  
Les développeurs indépendants  
Les entrepreneurs / start-up  
Les statisticiens  
Les consultants

Processus de réutilisation des données :

<http://www.datajournalismelab.fr/wp-content/uploads/2012/04/I-want-to-make-a-data-visu.jpg>